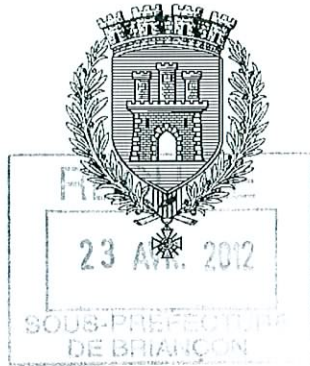


**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le **Vendredi 20 avril 2012** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

Date	13/04/2012
Affichage	13/04/2012

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

**Etaient Représentés :**

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.  
BRUNET Pascale pouvoir à POYAU Aurélie.  
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.  
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.  
FERRUS Christian pouvoir à ESCALLIER Karine.

**THEME : PATRIMOINE 4**

**OBJET : PLACE ÉBERLE –  
TRAVAUX - DEMANDE DE  
SUBVENTIONS.**

**Absents-Excusés :**

CIRIO Raymond, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny,  
ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENAIRE  
Catherine.

**Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.**

Rapporteur : Yvon AIGUIER.

En 2006, dans le cadre de l'élaboration du Projet Architectural et Technique (P.A.T.) relatif à la restauration des remparts au droit de la place Eberlé, il a été projeté de reconsidérer l'aménagement de la place correspondant à la terrasse du bastion.

Dans son avis en date du 31 mars 2006, Monsieur le Conservateur Régional des Monuments Historiques proposait la réalisation d'une étude à ce sujet.

Au-delà de l'évidente nécessité de requalification de cet espace, ce projet complémentaire était justifié par l'intérêt patrimonial de retrouver le niveau originel de la terrasse du bastion pour mieux comprendre la fortification. A cela s'ajoute des raisons techniques menaçant la pérennité de l'ouvrage et la sécurité des personnes (surcharges des remblais, présence de grands arbres à proximité des murs, risques de chutes liés à la hauteur insuffisante du parapet).

Il est apparu opportun de profiter de la mise en œuvre des travaux de restauration des remparts pour réaliser l'essentiel de l'aménagement de surface (reprofilage de la place, remise à niveau des parapets) et garantir la pérennité des ouvrages.

L'étude a été rendue en 2011, par Monsieur l'Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Les relations entre la commune de Briançon, propriétaire et maître d'ouvrage et l'État chargé du contrôle scientifique et technique sont définies dans la convention élaborée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et validée en réunion du Conseil municipal du 21 mars 2012.

Dans le cadre de la convention d'objectifs, un montant d'opération pour la réalisation des travaux de la place Eberlé a été retenu : 270 000 € HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Etat DRAC (40%)	108 000 € HT
Département (20%)	54 000 € HT
Région (20%)	54 000 € HT
Ville (20%)	54 000 € HT
Total	270 000 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :


- De valider l'enveloppe financière de l'opération, honoraires compris et de décider de sa réalisation ;
- De s'engager à prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget 2012 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;


- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

POUR : 32  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
  
Gérard FROMM



TRANSMIS LE 23 AVR. 2012  
PUBLIÉ LE 23 AVR. 2012  
NOTIFIÉ LE 24 AVR. 2012